

code de la spécialité : C.L.F01.S01.01

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

C 1101, G 1601, G 1602, G 1603, G 1604, G 1605, G 1606, G 1607, G 1701, I 1101, I 1102, I 1201, I 3201, J 1103, J 1105, J 1107, J 1401, K 1101, K 1102, K 1103, K 1104, K 1105, K 1201, K 1202, K 1203, K 1204, K 1208, K 1301, K 1303, K 1403, K 1404, L 1101, L 1201, L 1204, L 1205, L 1402, L 1701, L 1702, L 1704, L 1705, L 1706, N 1101, O 1302, O 1303, O 1401

Fiche d'identité de la spécialité: Commerce International

**Niveau** : Licence

**Domaine** : Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales

**Filière** : Sciences Commerciales

**Spécialité** : Commerce Internationales

### 1- Localisation de la formation:

**Faculté**: Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion

**Département** : Sciences Commerciales

**Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer** : Arrêté N° 656 du : 05/08/2015

### 2- Partenaires extérieurs :

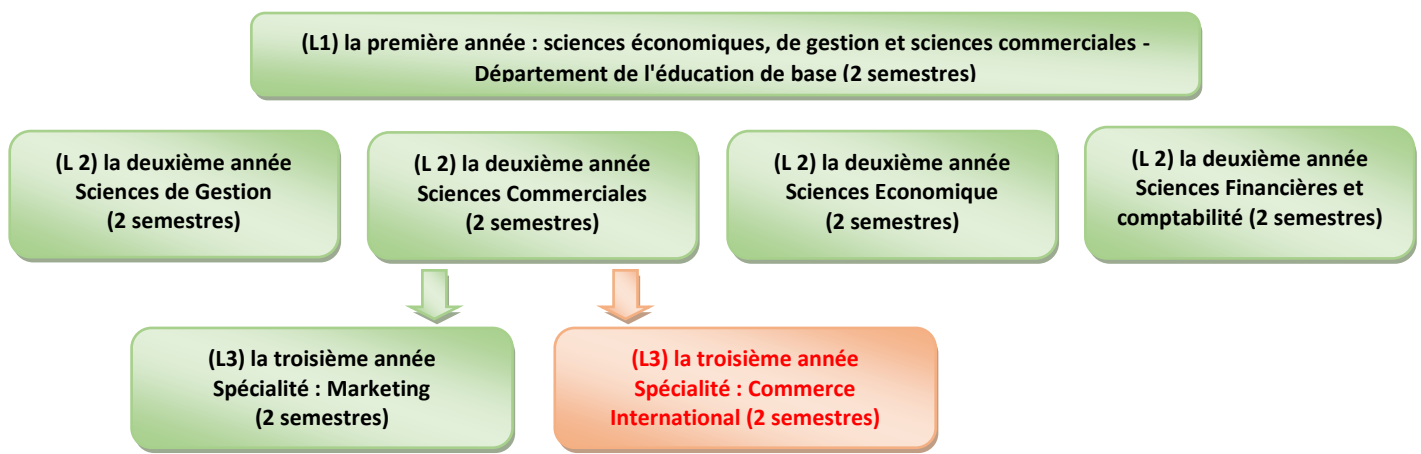
**Entreprises et autres partenaires socio-économiques** : /

**Partenaires internationaux** : Les établissements situés dans la région pour une prise en charge des stages.

**Autres établissements partenaires** : /

### 3- Organisation générale de la formation: position du projet

L'étudiant commence sa formation en première année dans le domaine des sciences économiques, de gestion et sciences commerciales avec un tronc commun appelé formation de base. Puis, en deuxième année, il se ramifie dans l'une des quatre branches communes (Sciences économiques-Sciences de gestion-Sciences commerciales-Finance et comptabilité). En cas où il poursuit son parcours en sciences commerciales, il se spécialise soit en commerce international, soit en marketing conformément au schéma ci-dessous.



#### 4- Contexte de la formation:

Après avoir effectué quatre semestres entre le tronc commun (formation de base) et la filière sciences commerciales, l'étudiant reçoit une formation spécialisée au cours des deux derniers semestres, qui aboutit à l'obtention d'un diplôme de licence académique. Les deux semestres sont divisés en unités d'enseignement fondamentales, unités d'enseignement méthodologiques, unités d'enseignement exploratoires et unités d'enseignement horizontales. Chaque unité comprend d'un nombre défini de matières et un volume horaire bien étudié. Certains modules sont programmés sous forme de cours et de travaux dirigés (TDs), et d'autres ne contiennent que des cours magistraux, tandis que d'autres sont sous forme de TDs seulement.

Au cinquième semestre, l'étudiant acquiert des connaissances sur les organisations commerciales et financières internationales, les méthodes de financement du commerce international, les principes de base du marketing, le droit de la concurrence et les techniques d'opérations douanières. Au sixième semestre, il reçoit des connaissances sur les bourses de marchandises, les techniques de négociation internationale, la géographie de l'économie et du commerce international et les conditions de conduite des activités commerciales. Les deux semestres sont soutenus par des connaissances supplémentaires liées à la langue, à l'utilisation de l'outil informatique et à la conduite de stage sur terrain dans les institutions et administrations publiques en matière de commerce international.

Cette Licence permet à l'étudiant une continuité en deuxième cycle soit en Master et en trois cycle (Doctorat). Elle ouvre des champs d'avenir aux étudiants qui leur permettent de rejoindre des postes importants au sein des grandes administrations et institutions économiques et/ou professions libérales.

#### 5- Objectifs de la formation:

Le commerce international est une spécialité académique, et donc son objectif est de former l'étudiant dans le domaine du commerce international, avec comme objectifs :

- Connaissance de base du commerce international et des domaines connexes tels que les opérations douanières et la négociation internationale.
- Connaissance théorique du commerce international.

- Former l'étudiant à la communication et au travail en équipe.
- Développer l'étudiant dans le domaine de la recherche scientifique et des techniques de présentation.
- En général, la formation de l'étudiant dans le domaine de spécialisation et les techniques de recherche scientifique appropriées à la spécialisation.

## 6- Profils et compétences visés:

A l'issue de la formation dans la spécialité commerce international, l'étudiant sera capable de :

- Identifier les institutions internationales qui influencent le commerce international et définir leurs missions.
- Identifier et analyser la distribution géographique des activités commerciales au niveau international et les activités économiques qui leur sont liées.
- Collecter de données sur le commerce international à partir de bases de données internationales.
- Déterminer la position de l'Algérie sur la carte du commerce international et la structure de son commerce international en termes de produits exportés, de produits importés et de partenaires commerciaux en tant que clients ou fournisseurs.
- Déterminer la position de l'Algérie dans les accords commerciaux internationaux et les blocs économiques internationaux, et les opportunités de développement de son commerce international.

## 7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Grâce à la variété des modules que l'étudiant reçoit dans le domaine du commerce international, ses connaissances lui permettront de travailler dans les cadres suivants :

- Dans quelconque service douanier (Directions - Aéroports - Ports) après avoir reçu une formation complémentaire spécialisée en douane.
- Ouverture d'un bureau de dédouanement après avoir suivi une formation complémentaire dans des établissements de formation professionnelle ou des écoles de formation privées.
- Création de sociétés d'importation et d'exportation.
- Les établissements d'assurance et de réassurance.
- Enseignement au niveau secondaire dans l'une des matières de spécialisation en gestion et en économie.
- Enseigner des modules de d'économie et de gestion, dans les écoles privées agréées par l'Etat.
- Occuper tout autre emploi dans des établissements publics et privés dans lesquels diverses spécialisations en sciences économiques, commerciales et de gestion sont requises.

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 656 du 05 AOÛT 2015

### portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'université de Batna1 pour le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales »

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu le décret exécutif n° 15-181 du 24 Ramadan 1436 correspondant au 11 juillet 2015 modifiant le décret exécutif n° 89-136 du 1<sup>er</sup> août 1989 portant création de l'université de Batna;
- Vu l'décision n°116 du 20 octobre 2005, modifié, fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur habilités à assurer des formations supérieures en vue de l'obtention de la licence «nouveau régime» au titre de l'année universitaire 2005-2006;
- Vu l'arrêté n°158 du 07 août 2008 portant habilitation de licences académiques et professionnalisantes ouvertes au titre de l'année universitaire 2008-2009 à l'université de Batna;
- Vu l'arrêté n°153 du 01 juillet 2009 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2009-2010 à l'université de Batna;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°654 du 24 septembre 2013, modifié, portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2013-2014 à l'université de Batna;
- Vu l'arrêté n°581 du 23 juillet 2014 fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales »;
- Vu l'arrêté n°507 du 15 juillet 2014 fixant la nomenclature des filières du domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales » en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°639 du 24 juillet 2014, fixant le programme des enseignements de la deuxième année en vue de l'obtention du diplôme de licence du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales », filière «Sciences commerciales»;
- Vu l'arrêté n°640 du 24 juillet 2014 fixant le programme des enseignements de la deuxième année en vue de l'obtention du diplôme de licence du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales », filière «Sciences financières et comptabilité»;

- Vu l'arrêté n°641 du 24 juillet 2014, fixant le programme des enseignements de la deuxième année en vue de l'obtention du diplôme de licence du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales», filière «Sciences de gestion»;

- Vu l'arrêté n°642 du 24 juillet 2014 fixant le programme des enseignements de la deuxième année en vue de l'obtention du diplôme de licence du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales», filière «Sciences Economiques»;

- Vu le procès verbal de la réunion des présidents des Comités Pédagogiques Nationaux des Domaines élargie aux secrétaires permanents des conférences régionales, tenue à l'université de Sidi Bel Abbes, les 03 et 04 décembre 2014;

- Vu le procès verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales », pour l'élaboration du référentiel des spécialités de Licences, tenue à l'université de Annaba, les 10 et 11 décembre 2014;

- Vu le procès verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales », portant validation de la conformité des licences, présentées par les établissements universitaires, avec le référentiel établi par le Comité Pédagogique National du Domaine, tenue à l'université de Bejaia, en date du 17 et 18 mai 2015.

## ARRETE

**Article 1er :** Le présent arrêté a pour objet la mise en conformité des Licences du domaine "Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales ", habilitées au titre de l'université de Batna 1, conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2 :** Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux étudiants inscrits en licence antérieurement à l'application du socle commun de Licence.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études conformément au référentiel, peuvent le faire via le système de passerelles. Les unités d'enseignement acquises antérieurement, sont alors capitalisables et transférables dans le nouveau parcours suivi par l'étudiant, suivant une correspondance des unités d'enseignement établie par les équipes pédagogiques des spécialités de Licence de l'établissement concerné.

**Art. 3 :** Sont abrogées, les spécialités des licences du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales », habilitées au titre de l'université de Batna en vertu de:

- La décision n°116 du 20 octobre 2005,
- L'arrêté n°158 du 07 août 2008,
- L'arrêté n°153 du 1er juillet 2009,
- L'arrêté n°654 du 24 septembre 2013.

**Art. 4 :** L'application du présent arrêté prend effet à compter de l'année universitaire 2015-2016.

**Art. 5 :** Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le : 05 AOÛT 2015

Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique

**Annexe :**  
**Mise en conformité des Licences habilitées**  
**au titre de l'université de Batna 1**  
**pour le domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales »**

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	Sciences commerciales	Analyse économique et prospective	A
		Commerce international	A
		Marketing	A
	Sciences de gestion	Management des Ressources Humaines	A
		Management financier	A
	Sciences économiques	Economie et gestion des entreprises	A
		Economie monétaire et bancaire	A
	Sciences financières et comptabilité	Comptabilité et audit	A
		Comptabilité et fiscalité	A
		Finance d'entreprise	A

